



LES BARILS



RÉGION
NORMANDIE

la lettre d'infos

n° 18 – décembre 2018

édito

Chères Bariloises, chers Barilois,

Je suis très heureux de vous proposer cette nouvelle lettre d'infos qui je l'espère, vous informera le mieux possible des événements et des réalisations de l'année 2018. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je ne suis pas devenu maire en 2014, uniquement pour gérer les affaires courantes mais pour mettre en place des projets qui nous engagent dans l'avenir, tout en ayant le souci de vous assurer une meilleure qualité de vie.

Mais ce n'est pas si simple... En effet, les communes rurales ayant de moins en moins de compétences, il faut souvent se battre avec les intercommunalités pour exister. Pour éviter que Les Barils ne se transforme en village dortoir ou en banlieue d'une ville proche, il faudra beaucoup d'énergie, de solidarité entre les élus, et d'imagination.

Je parlais d'avenir quelques lignes plus haut, nous devons le préparer. Une réflexion s'est engagée cette année avec les maires et les élus de villages des alentours pour nous rapprocher et mettre en place des passerelles, afin de mutualiser nos efforts tout en conservant notre autonomie.

Préparer l'avenir, c'est aussi ne pas vivre dans la nostalgie du village d'autrefois tout simplement parce que le monde a changé et que les mentalités ont évolué. Pour que la vie perdure aux Barils, nous devons donc nous adapter aux transformations de la société. En 2019, dernière année pleine du mandat, soyez assurés que nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

Je vous souhaite une fin d'année paisible et heureuse.

Bien à vous,

Philippe Obadia



Infos Mairie

Vous retrouverez sur notre site les principales informations de la Mairie et de la vie aux Barils

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mardi de 16h00 à 18h30

Vendredi de 17h00 à 19h30

Madame Vallon, secrétaire de Mairie

Tél. 02 32 60 21 90

E-mail : mairielesbarils@orange.fr

Site : www.lesbarils.fr

Maire : 06 43 50 47 54

E-mail : philippeobadia@outlook.fr

Pendant les fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée du lundi 24 décembre au lundi 7 janvier

En cas d'urgence vous pouvez bien sûr joindre le Maire ou le premier adjoint : 06 30 26 53 66

Ouverture exceptionnelle de la mairie le lundi 31 décembre de 16h00 à 17h00 pour les dernières inscriptions sur les listes électorales



La vie aux Barils



GALETTE DES ROIS

Le 14 janvier 2018, Philippe Obadia entouré d'élus et de Séverine Gipson, Députée de l'Eure, a présenté ses vœux à toute l'assistance. Au cours de cette cérémonie très conviviale, un pommier a été offert aux nouveaux habitants qui étaient présents, symbole de leur futur enracinement dans notre village.



CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche 1^{er} avril 2018

Et non, ce n'était pas une blague et les œufs en chocolat étaient bien réels. Ce dimanche de Pâques est toujours un temps fort dans la vie du village, moment idéal de retrouver les jeunes parents avec leurs enfants.

REPAS DANSANT DU COMITE DES FÊTES

Quoi de mieux en plein hiver qu'un bon coq au vin ? Beau succès pour cette soirée organisée par Les Barils-Loisirs le samedi 3 février et qui a attiré de nombreux habitants des villages extérieurs, toujours heureux de revenir aux Barils.



UNE STAGIAIRE A LA MAIRIE

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Laura Maussion, alors élève de première au lycée professionnel Porte de Normandie. En ce printemps 2018, pendant 4 semaines et en lien avec des mairies environnantes, Laura s'est familiarisée aux nombreuses tâches qui incombent aux municipalités. Nous remercions toutes les secrétaires qui ont prodigué leurs précieux conseils à Laura, en particulier Isabelle Vallon qui a épaulé Laura avec la bienveillance qu'on lui connaît. A l'occasion d'un entretien de fin de stage avec le Maire, Laura a avoué qu'elle n'imaginait pas toute la quantité de travail qu'il y avait en mairie ainsi que la complexité de l'administration. De leur côté, Philippe Obadia et Isabelle Vallon ont beaucoup apprécié la curiosité, le sens pratique, le sérieux et le dynamisme de Laura. Nous sommes heureux d'avoir pu l'aider dans sa préparation du baccalauréat professionnel gestion et nous lui souhaitons bonne chance dans la suite de ses études.



L'EURE EN COURANT

Magnifique projet de Philippe Leleu qui a parcouru l'Eure pendant 7 jours afin de représenter l'association pour handicapés ADEMIMC et qui a choisi Les Barils comme village étape. Largement couvert par la presse, Philippe Leleu a été accueilli à son arrivée le 24 avril par Nicole Durantou, Sénatrice de l'Eure, Michel François, Conseiller Départemental, et Philippe Obadia, Maire des Barils. Des habitants ont tenu à être là pour féliciter Philippe Leleu pour son courage, son enthousiasme et son remarquable sens des autres. Le lendemain matin, les 3 élus, à vélo ou à pieds, ainsi que Mme et M. Thibault en tandem, avaient tenu à accompagner symboliquement un petit bout de chemin Philippe dans la poursuite de son tour de l'Eure

FÊTE DES VOISINS

Samedi 2 juin 2018

Il faisait très beau en ce soir de fin de printemps. Encore une fois, Isabelle Vallon et Dominique Joubert ont invité leurs voisins à se retrouver dans la grange de M. et Mme Vallon. La formule est simple: chacun apporte une de ses spécialités. La Mairie remercie les habitants de la Forêt d'avoir invités les élus mais il faut dire qu'un certain nombre vit dans ou tout à côté de ce hameau. Le Maire est très sensible à ce genre d'initiatives: « Tout ce qui peut contribuer au mieux vivre aux Barils, tout ce qui peut favoriser les rencontres entre les Barillois, tout ce qui peut tout simplement permettre de se parler dans un monde où l'on communique sans cesse mais où l'on échange très peu, a mon total soutien ». Un grand merci aux organisateurs et à tous les participants.





14 JUILLET

Comme dans tous les villages de France, le 14 juillet est célébré aux Barils, l'essentiel étant d'essayer d'offrir aux habitants, au-delà de la Fête Nationale, une rencontre qui transcende les générations et qui marque également le début officiel de la période estivale. Au programme : cérémonie au Monument aux Morts, cocktail offert par la Mairie, proclamation de résultats du concours des maisons fleuries, lâcher de ballons. Affluence très importante cette année, soleil radieux, d'où le choix d'endroits ombragés dans la cour de la salle Maurice Durey pour dresser les tables et rassembler les convives.

8 MAI



VISITE DE NOS PARLEMENTAIRES A CENTER PARCS

Les 4 mai et 27 août

Comme vous le savez, des travaux très importants de modernisation et d'agrandissement vont se dérouler au domaine des Bois-Francis dans les mois et les années qui viennent et cela intéresse naturellement nos députés et nos sénateurs. Deux de nos parlementaires, Séverine Gipson, Députée de l'Eure (photo ci-dessous) et Nicole Duranton, Sénatrice de l'Eure, ont visité Center Parcs avec Philippe Obadia et Messieurs Hallier



et Vincent, respectivement directeur et sous-directeur du domaine. Le développement de Center Parcs est en effet un enjeu économique très important pour le département et la région. Il se trouve que notre commune est le siège social de l'entreprise et que les nouveaux cottages concerneront notre territoire pour le plus grand nombre. Nous ne pouvons que remercier vivement Mesdames Gipson et Duranton pour l'intérêt et le soutien qu'elles manifestent pour Center Parcs et pour notre village.



Mardi 12 juin, le domaine des Bois-Francis a célébré avec tout son personnel cet anniversaire. Une grande partie des salariés qui avait participé au début de cette aventure, sont encore là aujourd'hui, preuve de leur attachement à ce qui fut le premier Center Parcs ouvert en France. Isabelle Vallon, Hubert Privé et Philippe Obadia étaient là pour représenter Les Barils.

EXPOSITIONS

Août et octobre 2018

2018 fut l'année Cathy Gilbrin ! Cette talentueuse photographe amatrice de Verneuil nous a fait l'honneur de venir à deux reprises à la Maison des Barils pour nous présenter ces clichés. Des photos très « zen », centrées sur le bien-être, d'autres, plus intemporelles, sur notre patrimoine naturel et architectural. Une belle lumière, la rencontre fortuite d'un paysage et d'un instant, un coup d'œil extraordinaire, autant d'éléments qui font de Cathy une artiste profondément humaine qui reverse d'ailleurs le bénéfice de ses ventes à une association qui s'occupe des enfants malades du cœur.



La vie aux Barils

FÊTE COMMUNALE

Samedi 18 et dimanche 19 août

Il y a 4 ans, l'un des objectifs de l'équipe municipale était de redynamiser la fête communale et faire en sorte qu'elle concerne aussi les enfants ! Tous les présidents et les bénévoles qui se sont succédé ont essayé à leur manière et avec succès, de donner une nouvelle image à cette fête ; que Patrick Joubert, Gilles Martin et Bruno Triboy en soient sincèrement remerciés.



L'édition 2018 a renoué avec la tradition du dîner champêtre suivi du feu d'artifice du samedi soir, le tout animé par la fanfare Les Boules Dingues de Mortagne-au-Perche. Samedi après-midi, organisation par Laëtitia Jourdain d'un concours de vélos fleuris. Félicitations aux concurrents, qui ont su avec talent métamorphoser leur vélo, et aux lauréats : Noé, Leila, Martin, pour la catégorie 3/6 ans et à Tom, Léo, Zoé, pour la catégorie 6/12 ans.

Un dimanche très riche avec de nombreux exposants, une participation record à la tombola, une très



belle démonstration du « country road 61 », Bravo à Valou et à ses élèves ! Une messe patronale animée par la chorale des Barils... et une buvette qui a toujours autant de succès. Un grand merci à Bruno Triboy, l'actuel président, et à toute l'équipe du comité des fêtes, membres du bureau, bénévoles, adjoints et conseillers, conjointes, avec une mention spéciale pour Dominique,



Francine, Françoise qui n'ont compté ni leurs efforts, ni leur temps. C'est cela une fête, elle repose toujours sur quelques personnes qui doivent savoir aller de l'avant tout en relativisant les inévitables critiques, tensions et imprévus. Merci à tous les sponsors de cette édition 2019, en particulier à Center Parcs et bravo à une amie de Stéphane Sergent qui a gagné le gros lot, à savoir un séjour au domaine des Bois-Francis !

VÉRIFICATION DES HYDRANTS

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie a décidé que les contrôles techniques sont désormais à la charge des communes ou des EPCI qui en ont la compétence. Le SIAEP du SO du Canton de Verneuil a lancé un appel d'offre et la société VEOLIA s'est avérée être le mieux disant avec un contrôle technique tous les 3 ans incluant la petite maintenance, à raison de 38 euros par an. Pour information, Les Barils dispose de 5 hydrants et de 3 réserves d'eau. En cas de prélèvement sans autorisation dûment constaté par un représentant de la mairie, de la gendarmerie ou du syndicat, tout contrevenant se verra appliquer une pénalité forfaitaire équivalente à un volume de 500 m³, indépendamment des poursuites exercées.



RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Des travaux de maçonnerie et de couverture sont devenus nécessaires. Des devis sont en attente. Une subvention sera demandée au titre de la DETR. À noter que l'entreprise Gougeon a changé le système de l'horloge devenu défectueux.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE CENTER PARCS

Dans la dernière lettre d'infos, nous vous avons annoncé les grandes lignes de ce projet. Aujourd'hui le domaine des Bois-Francis, ce sont 130 hectares, 940 cottages, 86 chambres d'hôtel, 1 million deux cent mille nuitées chaque année (la taxe de séjour est perçue intégralement par la communauté des communes). Les cottages sont en cours de rénovation. L'Hôtel du Lac va être complètement transformé. À l'horizon 2022, 250 cottages haut-de-gamme seront construits sur notre commune, à l'emplacement actuel du bar du golf. 22 maisons dans les arbres sur le territoire de Pullay. Le parcours du golf sera modifié et se prolongera derrière le château qui sera complètement rénové extérieurement avec une orangerie transformée en bar. Une grande ferme pédagogique jouxtera le château.

Des comités de pilotage se tiennent régulièrement au domaine des Bois-Francis; le maire des Barils est systématiquement présent compte tenu

de l'importance des questions qui sont traitées à chaque fois, comme le captage de l'eau, l'assainissement et le défrichement. Sur ce dernier point, 32 hectares de bois devraient être supprimés mais Center Parcs est dans l'obligation de procéder à des reboisements ou plantations de haies dans toute la région. Selon la loi, 1 hectare de bois supprimé doit être compensé par 3 hectares reboisés. Philippe Obadia a insisté pour que les communes impactées par l'extension, et en priorité Les Barils, soient concernées par le reboisement ou l'implantation de haies. Il a demandé notamment que les poteaux de la piste cyclable soient remplacés par une haie... D'autres espaces de notre village seront également proposés, compte-tenu du rôle écologique fondamental des haies: Nidification, lutte contre les inondations... Il sera également possible de procéder à l'entretien de forêts publiques ou privées de la Normandie dont les essences se sont appauvries au fil des ans.

AIRES DE PIQUE-NIQUE

Comme notre village accueille de nombreux touristes, promeneurs ou randonneurs, trois tables de pique-nique avec une corbeille ont été installées à la Mimboulière, à la Croix des Sapins, à La Prairie. Ces tables sont bien évidemment à la disposition de tous les habitants.



TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE BOURG

Un dossier très complexe comme vous le savez mais l'objectif est d'obliger les véhicules qui traversent le bourg à ralentir. Finalement, 3 écluses devraient être installées entre l'entrée de La Prairie et les marches de la mairie. Les véhicules agricoles et les camions circuleraient sans difficulté. Nous espérons que cette fois-ci l'estimation de l'agence routière de Conches correspondra avec les tarifs des entreprises sollicitées par une consultation. Le Conseil municipal du 19 octobre a approuvé à l'unanimité le tracé proposé par Cyril Simon.



TERRAIN DE SPORTS DE LA PRAIRIE

Situé à la Prairie, ce terrain de sports est accessible à tous les habitants des Barils. L'espace foot a été complété cette année par un terrain de volley et de pétanque. L'objectif de la municipalité était surtout de créer des occasions pour les familles de se rencontrer et peut-être d'apprendre à mieux se connaître. Puisqu'il est désormais possible de jouer au foot aux Barils, la Mairie rappelle qu'il est interdit et qui plus est dangereux de jouer au ballon sur la voie publique. La chaussée doit également être dégagée et parfaitement accessible.



COLUMBARIUM

Un columbarium a été installé à l'entrée du cimetière. Montant HT: 5 798,49 euros.



RADAR PÉDAGOGIQUE

Un nouveau radar a remplacé l'ancien, endommagé cet hiver par un coup de vent. Il est plus performant et devrait inciter les usagers à ralentir avant de traverser le bourg. Montant HT: 2 166 euros, pris en charge par notre assurance.



ZONES 30

Afin d'optimiser la sécurité des riverains, et pour répondre à la demande des habitants, deux zones 30 ont été créées. L'une rue du Cornet, l'autre au lotissement La Prairie. Pour la sécurité des riverains, les véhicules doivent absolument respecter cette réglementation.



Brèves

PARTICIPATIONS SCOLAIRES

Coût par élève fréquentant l'école Saint-Nicolas de Verneuil :

Maternelle : 1 820,70 euros

Primaire : 611,62 euros

Pour l'année 2017-2018, il y avait 2 élèves en maternelle et 5 en primaire, soit un coût total de 6 699,50 euros.

Coût par élève fréquentant l'école de Bourth :

Maternelle : 1 517,12 euros

Primaire : 801,24 euros

Pour l'année 2017-2018, il y avait 2 enfants en maternelle et 3 en primaire, soit un coût total de 5 916,83 euros.

Coût par élève fréquentant les écoles de Verneuil :

Maternelle : 1 820,70 euros

Primaire : 611,62 euros

Pour l'année 2017-2018, il y avait 6 élèves en maternelle et 12 élèves en primaire, soit un coût total de 18 263,64 euros.

Pour info, la participation aux frais de restauration n'est pas obligatoire pour les élèves fréquentant des écoles privées. Toutefois, le Conseil municipal du 16 mars 2018 a décidé de continuer à participer aux frais de restauration scolaire des établissements privés comme elle le fait pour les établissements publics, à raison de 3 euros par repas.

CONTRÔLE DES BUTS DE LA PRAIRIE

Contrôle tous les deux ans au moyen d'un test de charge par la société AD'HOC pour un montant de 862,56 euros HT.

Brèves

MISSIONS OFFICIELLES DE L'AGENT COMMUNAL CHARGE DE L'ENTRETIEN

- > Travaux d'entretien et de bricolage sur le territoire de la commune, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments publics.
- > Tonte de certains espaces verts
- > Nettoyage des caniveaux et éventuellement des trottoirs.
- > Débroussaillage et taille des haies.
- > Arrosage des fleurs.
- > Contrôle hebdomadaire des jeux de la Maison des Barils.
- > Distribution du courrier et des informations de la mairie.
- > Désinfection des containers 4 fois par an et nettoyage des abords.
- > Collecte et remplacement des sacs des corbeilles.
- > Nettoyage ponctuel de l'église et de la Salle Maurice Durey.
- > Balayage du préau et des abribus.

DIVAGATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Elle est strictement interdite aussi bien sur les routes que sur les chemins.

Pour info, Les chats errants de la mairie ont été stérilisés et identifiés. Ils ont été relâchés quand ils n'ont pu être adoptés. L'arche du Mazurier avec qui nous avons une convention n'accepte plus les chats que nous lui proposons. Par conséquent il est inutile de nous apporter des chats que des propriétaires peu scrupuleux auraient sciemment abandonnés sachant qu'une élue les soigne, les nourrit, voire les stérilise à ses frais.

CHEMIN DU GRAND BUISSON

Le hameau du Grand Buisson est desservi par un chemin privé appartenant à Monsieur Duyck, mais aussi par le chemin rural mitoyen avec la commune de Mandres, aboutissant sur la RD 926. En 2012, Monsieur Duyck avait proposé de faire don de son chemin à la commune à condition que les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge des Barils. La municipalité de l'époque avait accepté la proposition et avait fait procéder au bornage pour un coût de 1 100 euros. Pour que ce chemin puisse être reclassé « d'intérêt communautaire », la commune aurait dû procéder à sa remise en état et le revêtir d'un enrobé. Le coût étant beaucoup trop onéreux, les élus avaient finalement renoncé à ce projet. Au début de son mandat, Monsieur le

Maire avait écrit au vice-président de la commission voirie pour trouver un terrain d'entente mais il n'a jamais eu de réponse. En 2018, Monsieur Duyck, de son côté, était toujours d'accord pour donner son chemin à la commune. Philippe Obadia, rappelant que la Mairie doit assurer la sécurité de tous les habitants, a donc proposé au Conseil d'accepter cette donation en précisant que le chemin ne sera pas goudronné mais entretenu régulièrement. La donation officielle du chemin devrait être signée 14 décembre à l'étude de Maître Bouvier entre Monsieur Duyck et le Maire des Barils. Nous remercions vivement par avance Monsieur Duyck et consorts pour ce don qui pérenniera et facilitera l'accès des habitants du Grand Buisson à leur propriété.

ÉLAGAGE

De gros travaux d'élagage ont eu lieu cette année. Les arbres de la rue de Center Parcs qui rendaient un virage particulièrement dangereux ont été sérieusement taillés en largeur. Les thuyas du cimetière ont été raccourcis et désépaissis. Les arbres de la place du lotissement Belle-Epine ont également été élagués. L'élagage est décidé par des élus pour des raisons de sécurité, pour des raisons esthétiques, mais aussi tout simplement pour le bien des arbres. Ce fut le cas pour ceux de la place du Lotissement Belle-Epine qui n'avaient jamais été élagués et qui ont ainsi retrouvé une nouvelle jeunesse.



Travaux et aménagements

AMÉNAGEMENT DES COMBLES

Pour donner suite aux travaux d'isolation entrepris l'année dernière, les combles ont été aménagés afin d'y conserver toutes les archives de la mairie.



CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Nous avons profité d'un système déjà existant pour faire installer 2 nouvelles caméras dans le bourg. Les enregistrements pourraient s'avérer fort utiles pour les gendarmes, surtout pour la lecture des plaques d'immatriculation. Montant HT: 2 143 euros.



DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Afin d'optimiser sa fréquentation, la bibliothèque a retrouvé sa place d'origine au premier étage de la mairie. De nombreux ouvrages sont disponibles (emprunt ou consultation sur place). Les collections pour les jeunes sont particulièrement variées. Horaires d'ouverture : **mardi de 16h00 à 18h30** et **vendredi de 17h00 à 19h30**.

AUBERGE DES BARILS

Après des mois de travail et de concertation entre le Maire, les Adjointes et la Chambre de Commerce et d'Industrie, un repreneur a été trouvé. À l'heure où nous écrivons cet article, les deux parties sont entrées dans une phase de négociation sur les montants du pas de porte et du loyer. La réouverture serait prévue en mars après quelques travaux subventionnés en partie par le Département : rénovation de la façade, aménagement d'un accès pour handicapés, modification de certaines huisseries pour améliorer la luminosité et l'isolation. Comme la Mairie reste propriétaire des meubles de cuisine, un diagnostic précis a été réalisé pour connaître les performances des appareils et les pièces qu'il faudra éventuellement changer. Dans le bail commercial seront consignés précisément les droits et les devoirs de chacun. Comme annoncé depuis le début, la Mairie aura toujours un droit de regard sur le type de cuisine pratiqué, quel que soit l'exploitant, qui doit absolument mettre à l'honneur les produits frais, du terroir et promouvoir les circuits courts, les fruits et les légumes de saison et les producteurs locaux. Nous vous donnerons de plus amples informations en début d'année.



Brèves

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal du 6 avril 2018 a décidé à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition directe communale :

- > Taxe d'habitation : 7,28 %
- > Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,06 %
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,70 %

Le produit attendu des taux pour 2018 s'élève à 86 852 euros

À la suite du passage à la fiscalité professionnelle unique de toutes les communes de l'INSE, l'Interco Normandie Sud Eure perçoit la part revenant pour chaque commune, compensée par le versement d'une attribution qui est désormais figée. Son montant est de 152 594 euros pour Les Barils.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE CENTER PARCS

Les cartes actuelles sont valables jusqu'au 31 décembre 2018. Center Parcs doit procéder à son remplacement. Par conséquent nous vous demandons de bien vouloir les déposer en mairie entre le 8 et le 31 janvier et de fournir des nouvelles photos d'identité. Nous vous remettrons votre nouvelle carte dans les meilleurs délais.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les prix ont été décernés par Philippe Obadia à l'occasion du 14 juillet, sur proposition du jury composé de Mesdames Brunet, Joubert et Vallon.

1^{ER} PRIX

Mme et M. MARTINEZ,
2 rue de Saint-Christophe

2^E PRIX

M. STENDER, 1 rue du Plessis

3^E PRIX

Mme BERKANE,
7 Lotissement Belle-Epine

Les lauréats reçoivent des bons d'achat de 50 euros à 30 euros de la part de la Mairie auxquels vient s'ajouter une participation de 10 euros des établissements Bourgeois de Bourth. Cette année, le jury a décidé de récompenser aussi trois autres habitations pour leurs efforts en matière de fleurissement dont les propriétaires ont reçu 25 euros offerts par la Mairie en bons d'achat chez Bourgeois.

PRIX D'ENCOURAGEMENT

Mme DA CRUZ,
2 ter rue de La Flouterie

PRIX SPÉCIAL DU JURY

Mme et M. D'HUYVETTER,
10 rue de La Flouterie
Mme TRIBOY,
6 rue du Plessis

Notre concours récompense la qualité du fleurissement des maisons et jardins qui sont uniquement visibles de la rue. Bravo aux lauréates et aux lauréats qui contribuent avec le fleurissement communal à rendre notre village le plus charmant possible.

Par ailleurs, le jury régional des villes et villages fleuris vient de confirmer notre fleur tout en nous attribuant un prix de 600 euros.



TRI SÉLECTIF

Nous ne souhaitons pas revenir dans ce numéro sur la politique de ramassage des déchets mise en place à l'époque par la CCPV car nous en avons beaucoup parlé précédemment. Les tensions se sont apaisées et le ramassage se passe plutôt bien même si on peut toujours regretter quelques incivilités. Cependant l'INSE vient de modifier sa politique de ramassage des bacs jaunes ce qui pourrait à nouveau engendrer un certain nombre de difficultés. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal du 7 septembre 2018 a décidé d'encourager les organisateurs de fêtes et les locataires de la salle Maurice Durey à pratiquer le mieux possible le tri sélectif. Pour ce faire des containers pour le verre et les emballages seront à la disposition des utilisateurs. A eux par la suite d'aller vider dans les containers du parking du cimetière leurs poubelles contenant des éléments recyclables. Pour information la caution des locataires de la salle des fêtes ne sera pas restituée en cas de non-respect du tri sélectif.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vous retrouverez dans les lettres d'infos précédentes l'historique de notre PLU. Notre document d'urbanisme a été rendu exécutoire le 16 juillet 2018. Le PLU est consultable en mairie et sur le site de l'INSE. Il est également sur un CD qui peut être visionné, voir dupliqué au secrétariat. Il est également envisagé de le diffuser sur le site des Barils. Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Interco-Normandie-Sud-Eure exerce la compétence en matière d'autorisation d'urbanisme. Les perspectives d'agrandissement de Center Parcs obligera l'INSE à faire évoluer notre PLU et de le mettre en compatibilité avec le projet du groupe Pierre et Vacances. Il y aura par conséquent une enquête publique en 2019. L'INSE vous donnera naturellement les informations nécessaires sur l'évolution de ce dossier.



RÉGLEMENTATION

Dans chaque lettre d'infos nous rappelons tout en les complétant si nécessaire ces quelques points de la réglementation par rapport aux réclamations qui ont été portées à notre connaissance dans l'année écoulée.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Selon un arrêté municipal, chaque habitant est dans l'obligation, d'entretenir sa portion de trottoir (désherbage, déneigement) tout au long de son habitation et de son terrain. À noter que dans les hameaux, il est habituel de voir les habitants entretenir eux-mêmes les espaces herbeux en bordure de leur habitation.

ÉLAGAGE ET FAUCHAGE

Les plantations en bordure du domaine public ne sont permises qu'à une distance minimale de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres et de 0,5 mètre pour les autres. Les haies dans les courbes ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 mètre sur une longueur de 30 mètres de chaque côté de la route. Il faut tailler en hauteur les arbres qui gênent la circulation des engins agricoles, des camions et des cars scolaires. Il est naturellement obligatoire de débarrasser la voirie des déchets végétaux. Tous les ans, au mois de septembre, un point est fait en conseil municipal sur l'élagage et un courrier est envoyé aux habitants qui ne respectent pas la réglementation.

ABOIEMENTS

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit. En particulier, les possesseurs de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES CHEZ DES PARTICULIERS

Ces travaux devront obligatoirement cesser en 20 heures et 7 heures du matin et toute la journée du dimanche, sauf en cas d'intervention urgente.

TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Les travaux bruyants de jardinage et de bricolage (tondeuse, tronçonneuse, tailleuse à haie, débroussailleuse...) sont interdits par arrêté préfectoral en dehors des créneaux suivants :

- > **Lundi au vendredi de 8h30 à 19h30**
- > **Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- > **Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00**

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tout d'abord, nous remercions celles et ceux qui ont fait l'effort de respecter la réglementation rappelée par Monsieur le Maire au début de l'été.

Il est réglementé par un arrêté préfectoral. L'incinération peut uniquement se faire entre le 15 octobre et le 15 mars afin de prévenir les incendies et leur propagation. Les feux sont débutés lorsque le jour est levé, avant 10 heures. et achevés avant l'arrivée de la nuit.

Les végétaux ne pouvant être brûlés : Il est interdit de brûler l'herbe et les tontes. Leur revalorisation par compostage est aisée et leur combustion difficile. Il en est de même pour les souches qui brûlent très mal et des résineux (thuyas, sapin...) qui par leur composition rendent plus dangereuse le contrôle d'un feu.

L'incinération de tout déchet autre que végétal (ordures ménagères, pneumatiques, déchets d'emballages...) est formellement interdite en tout temps et en tout lieu.

LES LIEUX DE BRÛLAGE

Ne faites jamais de feu à moins de 50 mètres des infrastructures et des lieux suivants :

- > Routes : attention à ne jamais gêner la visibilité des usagers !
- > Lignes électriques et téléphoniques
- > Cultures et récoltes
- > Tout bâtiment même s'il vous appartient

Tout en respectant ces distances, les fumées ne doivent en aucun cas les atteindre.

En cas d'alerte pollution aux particules fines, tout brûlage est strictement interdit

Si vous décidez de brûler vos déchets végétaux, merci de penser à vos voisins afin de ne pas les enfumer. Nous insistons sur ce point d'autant plus que dans d'autres départements le brûlage des déchets végétaux est interdit toute l'année. Il faut donc absolument faire attention à la direction du vent.

Dans le cas du non-respect de la période d'incinération et de la réglementation, la gendarmerie sera systématiquement prévenue.

NOUVEAUX HABITANTS

Pour des raisons administratives, nous demandons impérativement aux nouveaux habitants de venir se présenter en mairie dans le mois qui suit leur installation.

À LA DÉCOUVERTE DES PLANTES SAUVAGES

Dans le cadre de la signature de la charte zéro phyto, Philippe Obadia a organisé le samedi 9 juin dernier avec l'association Eure-et-Loir Nature, une promenade de deux heures de la mairie au Verger des Barils. De nombreuses plantes sauvages poussent au cœur même de notre village mais leur présence est toujours justifiée par l'équilibre qu'elles assurent dans la biodiversité. Ces plantes, nous les connaissons et nous les qualifions toujours de « mauvaises herbes ». Or dans la nature, il n'y a pas de mauvaises herbes et si des plantes sauvages poussent dans le bourg des Barils, c'est qu'elles s'y plaisent et que l'environnement est sain. Ces plantes ont souvent des qualités curatives ou gustatives. Cette balade pédagogique s'est d'ailleurs terminée par l'élaboration puis la dégustation d'un pesto d'orties !

ZÉRO-PHYTO

Comme vous le savez, la commune des Barils s'est engagée bien avant que cela ne devienne obligatoire à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour les espaces publics. Une visite destinée à établir un compte-rendu de nos pratiques d'entretien a eu lieu à la fin du mois d'octobre. Aux dires d'Élodie Hôpital, responsable de la FREDON, nous allons dans le bon sens même si certains progrès restent à faire pour un désherbage efficace des allées de la Maison des Barils, de son parking, des trottoirs de la Prairie et des allées du cimetière. Des solutions concrètes ont été proposées à Philippe Obadia, Patrick Pauchet et à Rémi Callens qui participaient à cette rencontre. L'objectif étant de supprimer à terme tous les pesticides pour devenir un village labellisé en 2019. À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, il sera interdit à tout particulier d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires.



FRELONS ASIATIQUES

Face à leur prolifération, les services de l'état, le Conseil départemental et l'Association des Maires de l'Eure se sont réunis le 2 octobre dernier dans l'optique de mettre en place une organisation départementale contre le frelon asiatique dont la lutte est organisée autour du groupement de défense sanitaire de l'Eure, de la fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles, et du syndicat des apiculteurs. Selon la Préfecture, la prise en charge revient pour le moment au particulier lorsque le nid se trouve sur un terrain privé et à la commune quand il est situé sur le domaine communale.

Dans le cas où le propriétaire refuserait de détruire un nid sur son terrain, et que celui-ci représente une menace imminente pour la sécurité publique, la commune peut faire procéder à sa destruction et mettre à la charge du propriétaire les coûts de l'opération par une mise en recouvrement.

Il est conseillé aux particuliers de fabriquer des pièges à poser chez eux dès la fin de l'hiver : Mettre au fond d'une bouteille en plastique accessible aux frelons un mélange constitué d'un verre de bière brune et d'un verre de vin blanc avec un peu de grenadine ou de crème de cassis.

De nombreux modes d'emploi existent sur internet, vous en trouverez un à la mairie. Il y a des pièges tout faits dans le commerce.

Et surtout, n'essayez jamais de détruire de nids par vous-même et appelez très rapidement un professionnel, comme Nicolas Dubois qui habite Les Barils.

Guêpes et frelons 27 :

06 84 45 61 41 ou 06 70 21 70 74

Abeille



Guêpe



Frelon asiatique



Frelon européen



HISTOIRE DU DOMAINE DES BOIS-FRANCS



Les 30 ans de Center Parcs nous donnent l'occasion de revenir en quelques lignes sur l'histoire de ce qui fut autrefois un magnifique domaine.



À l'origine, le château n'était qu'un simple manoir du XV^e siècle avec un pont-levis. Le château fut agrandi et la forêt aménagée avec la création d'allées qui existent encore aujourd'hui. Il y avait du gros gibier : cerfs, chevreuils et sangliers et les chasses à courre étaient très réputées. On pouvait retrouver principalement comme essence du chêne, du charme, du bouleau, du sapin, du pin et du châtaignier. Il y avait également beaucoup de champignons !

La propriété des Bois-Francis appartenait à l'origine à la famille des Collas de Gournay de Gournay-le-Guérin. Le 26 juillet 1910, le comte Antoine de Noë, originaire du Gers, avait épousé une demoiselle Valpinçon qui était la fille d'une demoiselle Collas de Gournay. Son fils, Jean-François de Noë, héritera de sa grand-mère. C'est lui qui vendra ce domaine de 1000 hectares dont 780 de bois en 1964. Lors de la vente, le domaine sera morcelé : les terres agricoles seront achetées par des fermiers, une société immobilière parisienne acquerra le reste pour le revendre par la suite à une société immobilière belge qui en 1976 construira le lotissement du Val d'Haumont. Les communs du château deviendront la ferme équestre qui sera par la suite une entreprise indépendante de Center Parcs. En 1979 le château et une partie du domaine devinrent la propriété d'une société néerlandaise qui prit le nom par la suite de Center Parcs. En 1985, les maires et une partie des conseils municipaux des Barils et de Pullay furent invités dans le village de Wennenboos aux

Pays-Bas, avec des représentants de la préfecture. Pendant quelque temps Center Parcs appartient à une société anglaise pour être finalement racheté par le groupe Pierre et Vacances.

À l'origine, Center Parcs voulait rénover le château qui était déjà en très mauvais état. La toiture a été refaite complètement et les douves recréées. Mais à l'intérieur, c'est le délabrement le plus complet et il ne reste plus rien. Dans ses projets de rénovation et d'extension, Pierre et Vacances souhaitait rénover complètement le château pour le rendre accessible au public. Ce projet avait bien sûr enthousiasmé Philippe Obadia quand il avait rencontré pour la première fois la direction du groupe dans son siège parisien en 2015. Aujourd'hui les ambitions de PVCP sont certes plus modestes, mais elles ont le mérite d'exister : Rénovation de l'extérieur du château et création d'un « lounge bar » dans le prolongement de l'orangerie.

Au siècle dernier, ce château au style



sous-préfecture ou « Moulinsart » n'avait pas beaucoup d'intérêt pour les historiens de l'art. Aujourd'hui, on porte un autre regard sur ce type d'architecture. Ce château, avec sa pierre de grison et ses briques a beaucoup de charme et nous espérons qu'il pourra un jour retrouver un peu de sa splendeur d'antan.

BIBLIOTHÈQUE

Libre d'accès, elle est ouverte en même temps que le secrétariat. En cas d'emprunt, vous devez le signaler à Mauricette qui fera alors le nécessaire.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dimanche 26 mai 2019
Ouverture du bureau de vote
de 8h00 à 18h00

SALLE MAURICE DUREY

Conditions de location pour l'année 2019
Week-end :

Du 1^{er} octobre au 15 mai : 210 euros

Du 16 mai au 30 septembre : 180 euros

Journée ou soirée en semaine :

Du 1^{er} octobre au 15 mai : 100 euros

Du 16 mai au 30 septembre : 95 euros

Demi-journée en semaine : 50 euros

1 heure de location en semaine : 5 euros

Location de la vaisselle : 30 euros

(gratuit pour les habitants des Barils)

Caution : 300 euros

Caution ménage et tri sélectif des déchets : 100 euros

CIMETIÈRE

Tarif des concessions au 1^{er} janvier 2019

Concessions trentenaires : 150 euros

Concessions cinquantenaires : 220 euros

COLUMBARIUM

Tarif des concessions au 1^{er} janvier 2019

Concessions trentenaires : 450 euros

Concessions cinquantenaires : 700 euros.



Chasse aux œufs



Les Boules Dingues de Mortagne



Concours de vélos fleuris : les lauréats



La buvette : juste avant le coup de feu

Philippe Obadia avait souhaité modifier le cérémonial pour donner un éclairage exceptionnel à la célébration du 11 novembre, c'est donc à la nuit tombée qu'une cinquantaine de Bariloises et de Bariloises (participation exceptionnelle également), toutes générations confondues, se sont retrouvées autour du Monument aux Morts. Une commémoration émouvante, surtout avec la lecture de deux lettres de deux jeunes poilus qui ne reverront plus jamais leur mère ou leur épouse. Chaque habitant a pu participer à l'illumination du Monument en déposant à ses pieds une petite flamme, symbole de souvenir, de recueillement, mais aussi d'espoir. Après avoir lu le message du Président de la République, le Maire a prononcé un discours rendant hommage aux « Poilus » (voir ci-dessous). Après la cérémonie, les participants se sont réunis autour de leur élus à la Maison des Barils pour partager un moment convivial.



« Le 11 novembre 1918, à 5h15, l'armistice est enfin signé. Dès que la nouvelle est connue, dans les villes et les campagnes, on assiste à des scènes de liesse. Pourtant sur le front, dans les tranchées, c'est le silence et les soldats ne croient pas vraiment à cet événement... et si c'est vraiment le cas l'heure est pour les vivants au recueillement. 4 ans auparavant, au cœur de l'été 2018, la mobilisation générale a été décrétée, l'Allemagne déclare la guerre à la France et à la Belgique. Partout en France, les hommes quittent leurs familles et rejoignent avec joie leur régiment, car pour eux, cette guerre ne durera pas longtemps, une histoire de quelques mois tout au plus. L'armée française est forte, elle compte près de 4 millions d'hommes... Mais bien vite, c'est le cauchemar car le conflit s'enlise. Et il y aura dans cette guerre mondiale plus de 18 millions de morts.

Les soldats s'enterrent dans les tranchées quand ils ne marchent pas avec un sac de 30 kg rempli de conserves, de gamelles, de nécessaires de toilette, de médicaments, de linge au creux duquel se trouvent des objets de leur vie passée.

La guerre de 14-18 fut certainement une des guerres les plus absurdes de l'histoire avec un état-major souvent contesté pour son indifférence. Des hommes bombardés et gazés dans ces tranchées qui finissaient parfois par se rejoindre et se confondre.

Ceux qui ont eu la chance de revenir vivants sont revenus parfois complètement traumatisés, amputés ou affreusement défigurés et devenir des « gueules cassées », faisant peur à leurs propres enfants qu'ils avaient quittés en bas-âge. Pas étonnant que toute cette jeunesse rescapée se soit jetée à corps perdu dans ce que l'on appelle « Les années folles », s'étonnant chaque matin d'être toujours vivante. De tous les récits sur cette période, retenons aussi l'extraordinaire fraternité qui régnait entre ces hommes rassemblés dans le même sacrifice. La littérature et le cinéma l'ont souvent magnifiquement illustrée. Que cette commémoration du centenaire nous aide, chacun à la place que nous occupons, à construire un monde pacifié et surtout à ne jamais oublier que la paix n'est jamais définitivement acquise. »

Philippe Obadia

Portrait



Rémi CALLENS

Agent communal

Né le : 18 novembre 1988 aux Barils
dans la ferme du Châtelet

Signe astrologique : Scorpion

Qualités : perfectionniste, ponctuel, conciliant

Défaut : trop exigeant, parfois

Aux Barils depuis : sa naissance mais habite
aujourd'hui à Armentières avec sa compagne
et ses deux enfants

Plat préféré : la Blanquette de veau

Animal préféré : le chien

Sports pratiqués : la moto tout terrain,
la course à pieds, le tennis, le VTT

Ce que j'aime le plus chez les autres : la franchise

Ce que je déteste le plus : le mensonge

Depuis avril dernier Rémi est devenu notre nouvel agent communal d'entretien. Vous l'avez certainement croisé ou rencontré au détour d'un champ ou d'un chemin. Portrait de ce jeune homme qui ne peut pas passer inaperçu...

À vos agendas

VŒUX DU MAIRE ET GALETTE DES ROIS

Samedi 12 janvier 2019 à 16 heures, salle Maurice Durey.

CHASSE AUX ŒUFS

Dimanche 21 avril 2019 à 10h30 dans les jardins de la Maison des Barils.

8 MAI et 11 NOVEMBRE

Rendez-vous directement à 11 heures au Monument aux Morts.

Vente de bleuets et cérémonie suivie d'un apéritif à la Maison des Barils.

FÊTE NATIONALE

Dimanche 14 juillet 2019. Cérémonie au Monument aux Morts à 11 heures. Sera suivie d'un cocktail salle Maurice Durey et d'un lâcher de ballons.

FÊTE COMMUNALE

Avant dernier week-end d'août, soit le 24 et 25 août 2019.

REPAS DES ANCIENS

Samedi 30 novembre 2019.

NOËL DES ENFANTS

Dimanche 1^{er} décembre 2019.

Carnet

Naissances

- Willow Marti,
le 23 mai 2018 à L'Aigle
- Noé Geoffroy,
le 27 juin 2018 à L'Aigle
- Léo Lefèvre,
le 31 octobre 2018 à Évreux

Mariage

- Élodie Callens et Mickael Pirlet,
le 19 mai 2018



Décès

- Simone Fessan,
le 13 octobre 2018
à Verneuil d'Avre et d'Iton

Conception et réalisation :
STUDIO ROUGE MARINE
Tél. 09 50 90 61 60

Rédaction et coordination :
Philippe Obadia

Photos :
Philippe Obadia, avec la participation de
Dominique et Patrick Joubert
et de Rémi Callens

Relecture :
Isabelle Vallon

Tirage :
300 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique